

Le parti du fédéralisme

■ La régionalisation belge peut déboucher sur une cacophonie. Mais d'autres exemples (comme le "bonus-logement") donnent des arguments en faveur du "principe de subsidiarité".

Côté éco

La mutation graduelle du paysage institutionnel belge, avec un transfert de compétences du pouvoir fédéral vers les Régions et Communautés, est communément vue comme la résultante de la volonté politique du Nord du pays et non comme la recherche d'une plus grande efficacité dans l'action publique. Cette vue semble étayée par la régionalisation de l'environnement, alors qu'il s'agit d'une matière par nature sans frontière, avec pour grave conséquence la cacophonie belge à la veille de la grande conférence de Paris.

Face à cette critique de la régionalisation, un argument est généralement avancé, celui du "principe de subsidiarité" cher à Jacques Delors et qui trouve son origine dans la doctrine sociale de l'Église catholique. Il établit une présomption, réfragable, en faveur de la décentralisation. La recherche d'économies d'échelle dans le chef des pouvoirs publics doit être subordonnée à l'exigence de coller au mieux à des préférences collectives supposées d'autant plus homogènes que l'échelle du territoire est limitée.

L'expérience de la Belgique avec la 6^e réforme institutionnelle, si elle essuie une autre critique à l'encontre de la régionalisation, à savoir le surcroît de complexité administrative qu'elle induit, offre également deux arguments additionnels en faveur de celle-ci. Le premier est que la régionalisation rend des réformes possibles. Réformer

n'est jamais chose aisée sur le plan politique car les perdants et ceux qui craignent de perdre font plus de bruit que les gagnants. Le changement de niveau de pouvoir compétent a pour avantage d'interdire la simple perpétuation de l'existant et donc de forcer le changement de politique. En témoignent le sort réservé par les trois Régions au "bonus-logement" (*"woonbonus"*) pour lequel elles sont récemment devenues compétentes. Pour rappel, il s'agit de l'avantage fiscal lié aux prêts hypothécaires. Ce système, qui coûtait fort cher aux finances publiques et allait coûter de plus en plus cher dans les années à venir, était critiqué par les économistes pour lesquels il n'aidait pas, en fait, les candidats acquéreurs mais subventionnait les vendeurs en gonflant les prix de l'immobilier résidentiel. La critique était connue mais le système a été maintenu, malgré les difficultés budgétaires apparues avec la crise de 2008. Le blocage semblait complet mais, avec le transfert de la compétence aux Régions, chacune d'entre elles a réformé en profondeur la fiscalité de l'immobilier. Ce n'est donc pas une Région qui voulait réformer et une autre qui bloquait. Les trois composantes régionales étaient partisans d'une réforme mais, malgré cette volonté unanime de changement, la réforme est restée bloquée aussi longtemps que la compétence est demeurée fédérale.

Le second argument en faveur de la régionalisation est que celle-ci ouvre la porte à l'expérimentation sociale. Loin de l'image idylli-

que des supposées excellentes performances du modèle social belge, un enfant sur quatre grandit dans une famille pauvre en Wallonie et ce taux monte à 4 sur 10 à Bruxelles, un véritable drame, un véritable scandale. Il est permis d'espérer que la communautarisation – et régionalisation à Bruxelles – des allocations familiales va donner lieu à des politiques différenciées dont les effets sur la pauvreté dans les familles pourront être comparés et évalués pour en tirer d'utiles leçons. Bien sûr, ceci requiert d'accepter de renoncer à "sa" solution et de copier la recette du voisin si celle-ci se révèle meilleure. Cette modestie n'est pas acquise. En matière de système scolaire, communautarisé depuis des décennies, celui de la Communauté française fait pâle figure face à celui de la Flandre, et cela au départ d'un terreau pourtant pas radicalement différent. Pourvu que l'enseignement francophone puisse tirer parti des enseignements de cette expérimentation.

**ETIENNE
DE CALLATAÏ**
Economiste
(UNamur et UCL).